

### 1. Avant de vous connecter à Agorha Consultation, assurez-vous...

#### 1.1. que vous disposez du navigateur Mozilla Firefox version 3 sur votre poste de travail

A défaut, demandez à votre correspondant informatique de vous l'installer.

#### 1.2. que vous avez un certificat d'authentification agent

Si vous n'en n'avez pas, reportez-vous à la note de service SG/SRH/N2009-1233 du 29/10/2009 ou, si vous êtes affecté(e) dans une structure du MAAP, dans l'enseignement agricole ou dans une direction départementale interministérielle, à la fiche pratique « Comment demander et installer son certificat d'authentification ». Ces documents sont disponibles dans le portail Agorha gestionnaire (onglet 'Documentation' puis 'Authentification sur le SIRH').

#### 1.3. que vous êtes habilité(e) à utiliser Agorha Consultation

Si vous êtes gestionnaire ou consultant de proximité, gestionnaire de notation ou responsable local de formation, vérifiez auprès du responsable local des habilitations (RLH) de votre structure qu'il vous a bien habilité(e). Dans les autres cas, c'est la MISIRH qui vous attribue vos droits dans Agorha.

### 2. Comment se connecte-t-on à Agorha Consultation ?

#### 2.1. Le portail agorha gestionnaire

Pour accéder à agorha, il vous suffit d'ouvrir votre navigateur Firefox version 3 et de saisir l'adresse du portail Agorha gestionnaire :

<http://gestion.agorha.agriculture.gouv.fr/>

Cliquez sur l'onglet  de la barre de menu.

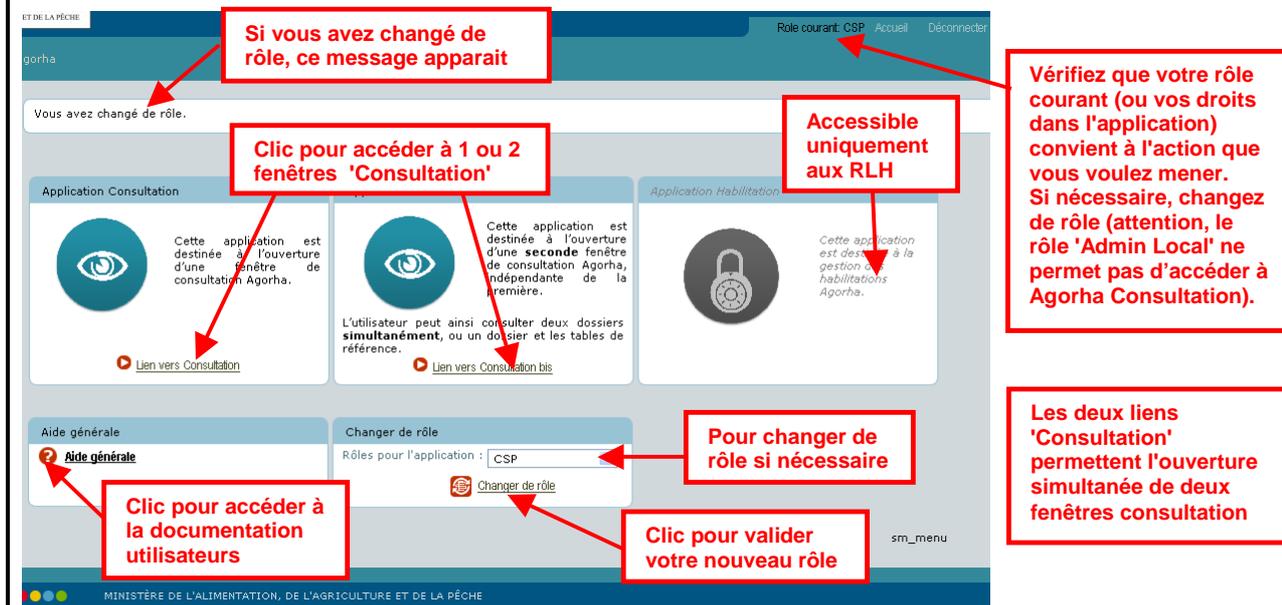
#### 2.2. Le portail d'authentification

Vous arrivez alors sur le portail d'authentification du MAAP à partir duquel vous allez vous identifier. Cliquez sur le bouton 'Présenter mon certificat'.



#### 2.3. La page d'accueil d'Agorha

Une fois authentifié(e), vous accédez à la page d'accueil d'Agorha :



**Si vous avez changé de rôle, ce message apparaît**

**Vous avez changé de rôle.**

**Clic pour accéder à 1 ou 2 fenêtres 'Consultation'**

**Accessible uniquement aux RLH**

**Vérifiez que votre rôle courant (ou vos droits dans l'application) convient à l'action que vous voulez mener. Si nécessaire, changez de rôle (attention, le rôle 'Admin Local' ne permet pas d'accéder à Agorha Consultation).**

**Clic pour accéder à la documentation utilisateurs**

**Pour changer de rôle si nécessaire**

**Clic pour valider votre nouveau rôle**

**Les deux liens 'Consultation' permettent l'ouverture simultanée de deux fenêtres consultation**

### **3. Quels outils/services pour vous aider à utiliser Agorha Consultation ?**

#### **3.1. Un module d'auto-formation**

Cliquer sur l'onglet  de la barre de menu du portail Agorha pour accéder à ce module. Intitulé « Comment ça marche », il contient 3 leçons dont l'une d'elle, 'sensibilisation à l'utilisation d'Agorha', vous présente les manipulations essentielles à connaître pour naviguer dans Agorha Consultation.

#### **3.2. Une documentation utilisateur complète**

Différents points d'entrée pour y accéder: l'onglet  du portail Agorha, la page d'accueil d'Agorha (clic sur le bouton 'Aide générale') et l'application Consultation elle-même en cliquant sur le '?' du bouton  présent dans chaque écran. Dans ce dernier cas, vous serez directement positionné(é) dans la rubrique de la documentation correspondant à l'écran ou vous êtes (aide contextuelle).

#### **3.3. Un service d'assistance aux utilisateurs**

En cas de problème dans l'utilisation d'Agorha, contactez l'assistance utilisateurs en envoyant un mél à l'adresse :

[sos-agorha.sg@agriculture.gouv.fr](mailto:sos-agorha.sg@agriculture.gouv.fr)